



Le point sur

Gouvernement affaires étrangères éducation justice économie finances commerce extérieur affaires sociales

santé égalité des territoires logement intérieur écologie développement durable énergie redressement productif travail emploi

enseignement supérieur recherche droits des femmes agriculture agroalimentaire réforme de l'Etat décentralisation fonction publique outre-mer sports jeunesse éducation populaire vie associative budget réussite éducative relations avec le Parlement ville affaires européennes personnes âgées dépendance artisanat commerce tourisme économie sociale et solidaire famille personnes handicapées développement Français de l'étranger francophonie transports entreprises innovation

LA FERMETURE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM

De la part de la porte-parole
Najat Vallaud-Belkacem

Mercredi 30 janvier 2013

SYNTHESE

Le président de la République s'est engagé à la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim, la plus vieille du parc nucléaire français, et a fixé l'objectif d'une fermeture d'ici fin 2016. Cette décision s'intègre pleinement dans le cadre d'une politique qui est celle de la transition énergétique et qui se fixe l'objectif de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% aujourd'hui à 50% en 2025.

Le gouvernement est déterminé à mener à bien ce projet de fermeture : il a nommé pour ce faire un délégué interministériel, Francis Rol-Tanguy, et s'est engagé à en faire l'objet d'une disposition législative dans la loi de programmation pour la transition énergétique prévue pour 2013.

Le délai prévu pour cette fermeture est réaliste. C'est aussi un délai nécessaire, pour conduire le projet dans les règles prévues et dans le respect du dialogue social, garantir l'approvisionnement énergétique de la région et préserver les emplois - 700 emplois directs et 200 indirects sont en jeu.

Ce délai est pleinement compatible avec l'exigence de sûreté. La décision de cette fermeture, prise avec le souci de notre mix énergétique à long-terme, n'est pas motivée par des raisons d'urgence liées à la sûreté du site. La sûreté du site est aujourd'hui assurée, les avis de l'ASN sont clairs : il n'y a aucune raison qui pousserait à fermer la centrale en urgence.

Cet engagement de fermeture n'est nullement remis en cause. Assurer la sécurité des installations pour assurer une fermeture du site dans un délai adéquat, et consolider la filière nucléaire française pour renforcer ses PME et les accompagner vers de nouvelles activités socialement et environnementalement responsables, ne contredit en rien l'engagement du gouvernement en faveur du projet de fermeture de Fessenheim.

Cela témoigne au contraire de son respect des règles et de son sens des responsabilités dans la conduite de la transition énergétique qu'il engage. **Pleinement inscrite dans la transition écologique, la transition énergétique aussi une transition de l'industrie et de l'emploi vers de nouvelles activités, une transition vers un nouveau modèle de développement.**

Le président de la République s'est engagé à la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim, la plus vieille du parc nucléaire français, et a fixé l'objectif d'une fermeture d'ici fin 2016.

Comme l'a encore rappelé la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Delphine Batho, le 24 octobre 2012, cette décision s'intègre pleinement « **dans le cadre d'une politique qui est celle de la transition énergétique** » et qui se fixe l'objectif de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de **75% aujourd'hui à 50% en 2025**.

Le gouvernement est déterminé à mener à bien ce projet de fermeture :

- **Il a nommé un délégué interministériel, Francis Rol-Tanguy**, chargé d'engager la concertation sur le projet. En lien avec l'Autorité de sûreté nucléaire, il a pour mission de:
 - o Animer les travaux d'élaboration d'une stratégie globale de reconversion du bassin de vie et d'emploi de Fessenheim ;
 - o S'assurer de la mise en œuvre d'une concertation et d'un dialogue social exemplaires avec l'ensemble des parties prenantes.
 - o Négocier un protocole d'accord avec EDF, précisant les conditions juridiques, techniques, économiques et sociales de la fermeture, les conditions de démantèlement de l'installation, les modalités d'accompagnement des salariés concernés par la fermeture, les modalités de participation de l'exploitant au devenir du bassin de vie et d'emploi de Fessenheim.
 - o Préciser le calendrier et les modalités de fermeture.
- **L'engagement sera tenu et fera l'objet d'une disposition législative dans la loi de programmation pour la transition énergétique prévue pour 2013.**

Le délai prévu pour cette fermeture est un délai réaliste.

Le gouvernement a demandé à toutes les parties prenantes de s'y préparer. « Quand nous prenons en compte ce que les différents acteurs disent du temps dont ils ont besoin, quatre ans devraient suffire » (D. Batho, 25/01/13).

Le délai prévu est aussi un délai nécessaire. Pour :

- **Conduire ce projet dans les règles prévues et dans le respect du dialogue social.** La mise à l'arrêt définitif d'un réacteur est une procédure complexe qui va être mise en œuvre pour la première fois en France. La loi de 2006 se doit d'être respectée : élaboration d'un dossier présenté par l'exploitant (cf. supra), soumis ensuite à une enquête publique, contrôle de l'ASN sur tout le processus. Il s'agit d'une procédure techniquement très longue.
- **Garantir l'approvisionnement de la région en électricité.** Cette question est à l'étude, des investissements pourront être nécessaires dans des infrastructures.
- **Préserver les emplois.** Le gouvernement a le souci permanent du maintien de l'emploi industriel : 700 emplois directs et 200 indirects sont en jeu. Le bassin de Fessenheim devra être reconverti, et il le sera. Il importera notamment de travailler à ce que Fessenheim devienne un site pilote relativement aux enjeux de l'industrie du démantèlement : un certain nombre de centrales fermeront dans les prochaines années partout dans le monde, il y a là un enjeu industriel pour la France.

Ce délai est pleinement compatible avec l'exigence de sûreté. La décision de cette fermeture, prise avec le souci de notre mix énergétique à long-terme, n'est pas motivée par des raisons d'urgence liées à la sûreté :

- En aucun cas les pouvoirs publics ne prennent le risque de mettre en danger la sécurité des Français : si elle était motivée par des enjeux de sûreté, **la décision aurait été prise par l'ASN et s'appliquerait immédiatement. Or les avis de l'ASN sont clairs : il n'y a aucune raison de sûreté qui pousserait à fermer la centrale en urgence.**
- **La sûreté du site est aujourd'hui assurée.** L'ASN autorité administrative indépendante dont c'est la compétence, la certifie, et les travaux qu'elle prescrit pour la garantir jusqu'à sa fermeture sont mis en œuvre. Leur coût – de 30 à 50 M€ - sera largement couvert par la marge brute d'exploitation de la centrale. Les prescriptions post-Fukushima exigibles avant fin 2016 seront également suivies.
- **Le gouvernement a produit en ce début d'année 2013 des arguments pour justifier, en s'appuyant sur l'expertise indépendante de l'ASN, de la sûreté du site et s'opposer à un recours demandant sa fermeture d'urgence - recours engagé en 2008 par l'association ATPN notamment (Association trinationale de protection du nucléaire) et jugé en appel.**

La décision de fermeture n'est nullement remise en cause. Ni par le fait que la sûreté de la centrale est et sera garantie à chaque instant, ni par le contrat de filière et le soutien aux PME du secteur apporté par le **Fonds de modernisation des entreprises nucléaires (FMEN)**, doté de 133 millions d'euros par les grands groupes du secteur - Vinci, Eiffage, Alstom, Areva, EDF - et le Fonds stratégique d'investissement (FSI) :

- **Accompagner le développement de PME et leur projection à l'export est une politique qui doit être engagée dans tous les secteurs où la France dispose d'un savoir-faire internationalement reconnu.** C'est le sens de ce fonds, c'est aussi le sens des plans robotique et ferroviaire, qui seront prochainement présentés.
- **Les PME de la filière nucléaire doivent se consolider et se renforcer pour investir toujours plus en matière de sûreté nucléaire et devenir leader dans le démantèlement des centrales anciennes.** Ce fonds permettra aussi de s'assurer que la filière française puisse proposer des dispositifs de sûreté toujours plus performants, pour répondre aux exigences sans cesse renforcées du secteur, notamment après Fukushima, et accompagner les projets de démantèlement.

Assurer la sécurité des installations et en témoigner, pour assurer une fermeture du site dans un délai adéquat, et consolider la filière nucléaire française, pour renforcer ses PME et les accompagner vers de nouvelles activités socialement et environnementalement responsables, cela ne contredit en rien l'engagement du gouvernement en faveur du projet de fermeture de Fessenheim.

Cela témoigne au contraire de son respect des règles et de son sens des responsabilités dans la conduite de la transition énergétique qu'il engage. **Pleinement inscrite dans la transition écologique, la transition énergétique aussi une transition de l'industrie et de l'emploi vers de nouvelles activités, une transition vers un nouveau modèle de développement.**